

Règlements



à l'intention des élèves

Agenda

Je garde mon agenda propre et intact.

Casier

Je garde mon casier propre et à l'ordre.

Chapeau - casquette

J'enlève mon couvre-chef quand je rentre dans l'école.

Cheveux

Je porte des couleurs et des coiffures sobres et discrètes

Collations

J'apporte des collations nutritives telles que : fruits, légumes, fromage. Je ne consomme pas de bonbons, de gommes à mâcher, de croustilles, de boissons gazeuses à l'école. À cause des problèmes d'allergies chez certains élèves, les nouilles chinoises, les noix, les graines ou les arachides doivent être évitées.

Cour d'école

J'arrive dans la cour de l'école au moment où il y a des professeurs pour surveiller (10 minutes avant la cloche). Je reste dans la cour d'école et je sors seulement si j'ai demandé la permission.

Devoirs et leçons

Je participe activement à mes travaux et devoirs, et je les fais tous les jours.

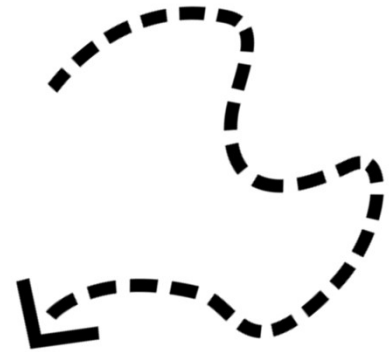
Éducation physique/arts plastiques

J'ai, pour le cours, mes vêtements d'éducation physique : chandail à manches courtes, pantalon court ou long (s'il fait froid) et bien sûr des souliers de course. Le tout dans un sac bien identifié à mon nom.

Pour le cours d'art, j'ai un tablier à manches longues.

Entrées et sorties

Je me déplace calmement en silence, dans l'ordre et le respect. Je monte et je descends les marches une à la fois, en gardant ma droite.



Environnement

Je garde l'école propre. Je jette les déchets à la poubelle, je ferme la porte de mon casier, j'active la chasse d'eau, etc. Je fais attention à mon environnement afin de le garder propre et agréable.

Jeux sur la cour

Je n'utilise que les jeux prêtés par l'école. Les planches, patins, trottinettes et les vélos doivent rester à l'extérieur de l'école. Nous ne sommes pas responsables des objets abîmés ou volés.

Matériel

J'ai, en tout temps, mon matériel scolaire. J'en prends soin et je l'utilise adéquatement.

Polo

Je porte mon polo bleu lorsqu'indiqué sur le calendrier ou lorsque demandé pour des activités.

Ponctualité

J'arrive à l'école à l'heure et je suis prêt à prendre mon rang calmement lorsque la cloche sonne.

Objets personnels

Je n'apporte pas d'objets personnels et de convoitise, tant à l'école qu'au service de garde, sauf à la demande de mon professeur ou d'un éducateur.

Exemples d'objets non permis : Ipod, cellulaire, jeux électroniques, jouets et autres babioles.

Récréation à l'intérieur

Je m'amuse calmement dans ma classe lors des récréations.

Tenue vestimentaire

Je dois me présenter à l'école avec des vêtements convenables, tenant compte des activités et de la météo. Les gilets à bretelles minces, bedaines et décolletés sont interdits. Les vêtements à messages haineux, racistes et sexistes sont également interdits. Les jupes et shorts courts ne sont pas permis. De plus, je porte de bons souliers. Les talons hauts et les sandales de plage sont interdits par mesure de sécurité.

Vouvoiement

Je vouvoie, en tout temps, le personnel de l'école.

Règles sur la cour



J'ai le droit d'évoluer dans un environnement exempt d'intimidation mais j'ai aussi le devoir d'arrêter les comportements intimidants, d'utiliser les outils de résolution de conflits que l'on me donne et de dénoncer les comportements inacceptables.

Ce n'est qu'en faisant équipe avec les adultes qui sont là pour m'aider, que nous arriverons à faire échec à l'intimidation.

La bousculade sur la cour est proscrite en tout temps.

Je dois respecter les règles de jeux de même que les règles de sécurité quelle que soit l'activité à laquelle je participe.

Toutes les règles s'appliquent tant au service de garde qu'aux récréations.

Les adultes ont la responsabilité d'intervenir en cas de manquement. Les élèves qui ne respectent pas les règles pourraient se voir retirer du jeu, orienter vers un autre jeu ou devoir assumer d'autres conséquences.



En tout temps

- Je respecte les aires de jeux pour les activités auxquelles elles sont désignées en respectant l'horaire s'il y a lieu.
- Je ne dois pas faire de culbute ou de figure de gymnastique sur l'asphalte ou sur le gazon.
- Grimper sur les barreaux de ballon-poire ou les grillages noirs situés dans la cour est **interdit**.
- La bataille, la bousculade ou tous les jeux impliquant des contacts physiques sont toujours **interdits**. Cela vise à prévenir les situations pouvant générer des conflits ou des blessures. Par conséquent, **je joue de façon sécuritaire** en tout temps.
- Je joue dans les endroits secs (pas dans le canal, ni dans l'eau)
- En hiver, je fais attention de ne pas envoyer de la neige ou de la glace avec mes pieds. Je ne donne pas de coup de pied sur le sol. Cela pourrait blesser les personnes qui se trouvent à proximité.

Jeux

Le soccer

- Les élèves doivent respecter les limites de la zone. Si le ballon sort de la zone et qu'il n'est pas retourné, **un seul** élève est autorisé à aller récupérer le ballon.
- Le ballon ne doit pas être lancé par le gardien ou frappé avec le pied par un joueur à une hauteur dépassant la hauteur des épaules. Les élèves font un effort pour ne pas frapper le ballon trop fort.
- Les élèves doivent être respectueux dans leurs paroles et leurs gestes. Un manque de respect doit être dénoncé à l'adulte.
- Il est interdit de « TACLER », c'est-à-dire, de glisser pour tenter de dégager le ballon.
- Si je fais tomber un élève ou l'accroche par accident, je le regarde dans les yeux, je m'excuse en mentionnant que c'était accidentel et je lui offre mon soutien au besoin.

Le football

- Il est permis de se lancer le ballon de football entre élèves.
- Les jeux avec contacts sont généralement **interdits**. Toutefois, si les élèves du **troisième cycle** souhaitent jouer au jeu de football, ils peuvent en faire la demande à leur enseignant. Celui-ci peut décider de le permettre SEULEMENT ET SEULEMENT SI un entraînement a été fait préalablement et que les règles sont clairement énoncées. Au besoin, l'enseignant peut demander le soutien de la TES ou de la psychoéducatrice, qui formera un comité d'élèves mandaté à clarifier les règles pour sa classe.

En hiver



Vêtements adéquats

- Dès qu'il y a une accumulation de neige sur la cour, le port du pantalon de neige et des bottes sont **obligatoires**. Si je ne suis pas vêtue adéquatement, je ne peux pas participer aux activités récréatives sur la cour. Je peux toutefois circuler dans ma zone de jeu.

Jeux

Les trous et les tunnels

- Je **peux** creuser un trou vers le sol. Il est **interdit** de faire un trou sous forme de tunnel avec un toit de neige.

Les balles de neige

- Lancer des balles de neige est généralement **interdit**.
Toutefois, je **peux** en lancer sur les murs de briques. Je dois m'approcher du mur. J'éviter de lancer à proximité des autres personnes. Je ne lance pas les balles de neige si je me trouve à l'intérieur d'un organisé. Je fais aussi attention de ne pas viser les fenêtres.

Les forts

- Je **peux** construire un fort dans ma zone de jeu. Tous sont bienvenus dans le fort. Les mots de passe ou autres codes d'entrée sont **interdits**. Tous peuvent contribuer à la construction du fort.
- Il est **interdit** de détruire les forts, les constructions, les châteaux ou les bonhommes de neige des autres élèves de façon intentionnelle. Par contre, je garde à l'esprit qu'il se pourrait qu'ils soient détruits à mon retour dans ma zone de jeux.

Les traîneaux et les pelles

- Chaque classe a un nombre déterminé de traîneaux. Je m'assois dans les traîneaux, je ne peux m'y tenir debout. Un maximum de 2 élèves par traîneau est permis. Les enseignants s'assurent de la rotation des traîneaux entre les élèves de leur classe.
- Les pelles servent à creuser pour faire des châteaux ou d'autres constructions de neige.

La glace

- Glisser sur les plaques de glace est généralement **interdit**. Toutefois, je **peux** glisser sur les plaques de glace, **SEULEMENT ET SEULEMENT SI UN ADULTE EST POSTÉ ET SUPERVISE LA GLISSE**. Je glisse alors sur les genoux ou sur les fesses, une personne à la fois. La plaque de glace doit se situer dans ma zone de jeu.
- En tout temps, un surveillant peut interdire de glisser.

Règles



de fonctionnement

informations générales à l'intention des parents

Horaire de l'école

Maternelle : 08 h 10 à 11 h 06
13 h 17 à 15 h 28

Mercredi : 13 h 17 à 14 h 18

Primaire : 08 h 10 à 11 h 57
13 h 17 à 15 h 28

Mercredi : 13 h 17 à 14 h 17

Horaire du secrétariat (514-596-4845)

Le secrétariat de l'école est ouvert de

07 h 45 à 12 h 00
13 h 00 à 15 h 45

Horaire du service de garde (514-596-7159)

Le service de garde de l'école est ouvert durant trois périodes au cours de la journée.

le matin : 07 h 00 à 08 h 10
le midi : 11 h 06 à 13 h 17
fin de journée : 15 h 28 à 18 h 00

Mercredi : 14 h 17 à 18 h 00

Surveillance sur la cour

Il y a surveillance sur la cour de : 08 h 00 à 08 h 10
13 h 07 à 13 h 17

En dehors de ces heures, les employés du service de garde sont responsables uniquement des élèves inscrits au service de garde.

S'il vous plaît, il est très important de respecter ces heures afin de veiller à la sécurité de votre enfant.

Absence de votre enfant et départ hâtif

Toute absence doit être motivée. Si votre enfant est absent, vous devez **téléphoner à l'école** pour nous avvertir. **Une boîte vocale est disponible en tout temps.**

Si votre enfant doit quitter l'école avant l'heure de la fin des classes, veuillez nous écrire un mot dans l'agenda et téléphoner à l'école au préalable.

D'emblée, un enfant doit être présent à l'école pour toute l'année scolaire.

À partir de ce concept, les parents qui prennent la décision d'aller quand même en voyage, doivent assumer les conséquences qui en résultent. Veuillez vous informer auprès du titulaire de votre enfant de l'impact de cette absence s'il y a lieu. Il est à noter que les titulaires n'ont pas d'obligation de vous remettre le travail prévu lors de cette absence pour pallier à ce choix.

Dans le même ordre d'idée, veuillez prendre note que toute absence à un examen du MELS doit être motivée par un billet médical. À défaut de quoi, la note « 0 » sera attribuée pour l'examen en question.

Activités éducatives et sportives

Toutes les activités proposées par l'école, qu'elles soient culturelles ou sportives, sont un prolongement des programmes d'étude. À ce titre, votre enfant est tenu d'y assister.

Assurances pour votre enfant

Si votre enfant doit être envoyé à l'hôpital par ambulance, les frais encourus seront défrayés par les parents. Il serait préférable de prévoir une assurance personnelle pour votre enfant.

Système d'alarme, vol, vandalisme

Les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés. Les parents devront défrayer des coûts liés à de tels gestes, le cas échéant.

Communiqués de l'école

L'école vous envoie souvent des lettres et courriels. À tous les jours, il est important de vérifier dans l'agenda ou le sac de votre enfant ainsi que votre boîte de courriels, afin de prendre connaissance des messages. S'il y a lieu, nous retourner les coupons réponses le plus rapidement possible afin de respecter les échéanciers.

Devoirs, leçons et récupération scolaire

Les devoirs et les leçons sont un prolongement de l'enseignement donné dans la journée.

Au premier cycle, ils visent à créer un lien entre l'école et les parents. Pour les plus jeunes, l'aide des parents est un apport essentiel. Au deuxième et troisième cycle, les travaux à la maison visent à développer chez l'élève l'autonomie et le sens des responsabilités. Les parents ont à vérifier si les travaux sont complétés.

Si votre enfant éprouve des difficultés à faire ses devoirs ou ses leçons, n'hésitez pas à communiquer rapidement avec le titulaire. Si votre enfant éprouve des difficultés dans ses apprentissages, le titulaire peut offrir un service de récupération avant ou après les heures de classe. Les parents des élèves concernés seront avisés à l'avance.

Médicaments

Nous ne donnons aucun médicament aux enfants à moins d'avoir une autorisation écrite du parent et qu'il s'agit d'une ordonnance. Le formulaire d'autorisation est disponible au secrétariat de l'école ou au bureau du responsable du service de garde.

Mesures d'urgence et fermeture

Si la commission scolaire décide de fermer ses écoles, cette nouvelle sera annoncée au **site web du Centre de services scolaire au www.cssdm.qc.ca**. De plus, en téléphonant à l'école au (514) 596-4845 un message téléphonique vous préviendra de la fermeture de l'école s'il y a lieu.

En cours de journée, si l'école devait fermer pour un évènement majeur tel que : feu, émanation, toiture, etc..., les élèves seront déménagés dans la salle communautaire de l'église Sainte-Claire.

Objets perdus ou volés

Il y a une boîte d'objets perdus dans l'école. Elle se situe à l'entrée du service de garde. Nous vous suggérons d'écrire le nom de votre enfant sur ses souliers, sac, vêtements et effets personnels. L'école ne rembourse pas les effets personnels perdus ou volés.

Premiers soins

Plusieurs membres du personnel ont une formation de secouriste. Nous sommes donc en mesure de donner les premiers soins à votre enfant.

Présence dans l'école et sur la cour

Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous ne permettons pas aux adultes de circuler dans l'école et sur la cour. Si vous venez à l'école, vous devez vous présenter au secrétariat. Si vous venez au service de garde, limitez vos déplacements au vestibule et aux vestiaires.

Prêts de volume

Tout au cours de l'année, nous prêterons des livres à votre enfant tant des manuels scolaires que des livres de bibliothèque. Si un livre est endommagé ou perdu, il vous sera facturé.

Protecteur de l'élève

Le protecteur de l'élève intervient à la demande d'un parent ou d'un élève qui, après toutes les étapes de la démarche pour résoudre un différend, n'est toujours pas satisfait.

Rendez-vous

Si vous désirez un rendez-vous avec un membre du personnel, vous pouvez nous le signifier en téléphonant ou en l'écrivant dans l'agenda.

Retards

Un élève en retard doit passer obligatoirement par le secrétariat de l'école pour y recevoir un billet de retard qu'il présentera à son professeur à son arrivée en classe. Les retards doivent être justifiés par une note des parents. De nombreux retards entraîneront une démarche particulière. Aidez votre jeune à être ponctuel!

ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

ÉLÈVE

Nom : _____ **Groupe :** _____

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école internationale La Vérendrye. Je suis prêt(e) à les respecter dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

N.B. : Le non-respect aux règles de vie de l'école pourrait entraîner des sanctions telles que : réflexion, copie, réparation, excuse, suspension, rencontre de parents...

Le succès du climat de l'école réside dans la collaboration et l'implication de tous. Je m'engage à participer au respect du code de vie et des règles de vie de l'école.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

PARENT

J'ai pris connaissance des règles de vie (pages 9 à 17) de l'école internationale La Vérendrye. Je suis prêt(e) à les faire respecter, à supporter l'école et à collaborer à la réussite scolaire de mon enfant.

N.B. : Le non-respect des règles de vie, par votre enfant, pourrait entraîner des sanctions telles que : réflexion, copie, réparation, excuse, suspension, rencontre de parents...

Le succès du climat de l'école réside dans la collaboration et l'implication de tous. Je m'engage à vous aider à faire respecter le code de vie et les règles de vie de l'école.

Signature des parents :

Date : _____